

**PROCES VERBAL DE REUNION DU****CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE du 24 novembre 2016**

Le vingt quatre novembre deux mille seize à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Jean-Michel CANCÈS, Jean-luc LAMBERT, Karl CAMPDORAS-RAGON

Mmes Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE, Séverine MARTIGNAC, Édith BRANCHE, Isabelle LIVI, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL

ABSENT(S) : Anaël MARTIN (excusé)

REPRESENTE (S): Anne GIETHLEN (par Séverine MARTIGNAC), Philippe KERNINON (par Jean-Michel CANCÈS), Olivier FAURE (par Alfred Mathieu TERLIZZI)

SECRETAIRE DE SEANCE : Séverine MARTIGNAC,

DATE DE CONVOCATION : 18 novembre 2016

Le compte rendu de la séance du 20 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Le Bulletin de liaison de l'école de musique de Gramat
- Le catalogue Hiver Belambra
- Le journal "CAPEL"
- Le journal "Défense Paysanne"
- le magazine de la MSA (BIMSA)
- Une plaquette éditée par le département sur la santé des jeunes enfants dans le Lot
- Le journal "La vie Quercynoise"

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue :

travaux des agents :

- Les dernières tontes ont été effectuées, les feuilles ramassées.
- Les tables et les bancs sont rangés.

- La journée froid a été réalisée : coupure des compteurs d'eau, fermeture des sanitaires (sauf côte rousse), vérification du matériel de déneigement ...
- L'éclairage festif est installé, il ne manque que les sapins.
- Un mur de soutènement a été construit aux "Barrières Basses" avec l'aide des agents de la Communauté. La voie est ainsi élargie et sécurisée.

- Dans le cadre du plan vigipirate une demande de devis a été formulée pour la sécurisation des écoles:

- interphone vidéo : 3 600 € HT
- portail électrique : 2 000 € HT

Les aides financières prévues par l'Etat ont été demandées.

K. Campdoras -Ragon:

Il informe de la reconduction de la tombola de Noël dans les commerces d'Alvignac. Le tirage aura lieu au magasin Fleurs des Thés.

Le grillage sur le muret de ce commerce (donnant sur Grand Rue) a été enlevé par les agents et des jardinières de la commune seront fixées sur ce mur au printemps.

Le retour de fête aura lieu à la Source. Ce sera aussi l'occasion de "passer la main" à un nouveau bureau.

J.M Cancès:

De nombreux contacts ont été pris pour l'organisation du festival Agenda 21 (sur le thème de l'eau) qui aura lieu à la Source.

J.L Lambert:

Il a acheté des fournitures de décoration pour Noël.

Les aînés ont proposé leur participation. pour la création d'objets décoratifs qui seront ensuite installés sur les potelets et les sapins notamment dans la rue principale du village.

Des sapins seront achetés pour être placés face aux commerces.

La date du 14 décembre est retenue pour la décoration du village.

S. Martignac :

Elle informe qu'elle a assisté à une réunion pour la mise en place du "CIAS" (Centre Intercommunal d'Action Sociale). Ses compétences y ont été présentées.

Ce service sera représenté par 13 membres (un élu référent par commune et une antenne par pôle).

La prise en charge d'une complémentaire santé pour les particuliers qui en sont dépourvus a été évoquée.

Les jeunes ont passé la première couche de peinture dans leur local.

Ils s'impliqueront lors de la journée du festival Agenda 21.

La réunion "Avoir 15 ans sur les Causses du Quercy "proposée par le PNRQC le 18 novembre a attiré une soixantaine de jeunes.

41 enfants sont inscrits à ce jour pour le spectacle de Noël du samedi 3 décembre.

Le repas de Noël des Aînés réunira 53 anciens, un accompagnant et 14 conseillers municipaux le lendemain au restaurant "Au fil de l'eau".

Une date devra être fixée pour rendre visite aux personnes âgées originaires d'Alvignac et actuellement en maison de retraite.

POINT SUR LES DOSSIERS

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

Source thermale

La prochaine réunion du SIVU Miers-Alvignac est programmée pour le 6 décembre à 18h30. En début de séance, le Président et les délégués rencontreront les représentants de l'association "Les amis de la source salmière" afin de faire le bilan des animations 2016 et connaître les prévisions pour l'année 2017.

Le contact a été repris avec Antéa pour continuer les travaux.

Une demande de subvention sera faite au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 pour la construction des sanitaires. Ces travaux devraient débuter cet hiver.

Modification circulation et sécurisation automobile

Des arrêtés de police de circulation devront être pris en vue de la modification de circulation dans certaines "zones" du village.

Station classée de tourisme

Le dossier avance.

Une délibération devra être prise en ce qui concerne l'aménagement d'une partie de la Mairie en bureau touristique.

INTERCOMMUNALITE

Au 1er janvier 2017, la communauté des communes Cère et Dordogne ainsi que la commune de Sousceyrac en Quercy rejoindront la communauté de communes Cauvaldor.

Le siège reste fixé à Souillac et elle gardera le nom de Cauvaldor.

Cette grande communauté comprendra alors 79 communes ce qui représente environ 48 000 habitants.

Un bureau d'études (cabinet Gestion Locale) a été retenu pour accompagner collectivement les élus de Cauvaldor, Cère et Dordogne et Sousceyrac en Quercy, sur les aspects financiers et fiscaux de la fusion. Le travail des différentes commissions est en cours.

L'élection du nouveau bureau aura lieu à Gramat le 7 janvier 2017.

Au 1er janvier 2017 le SMPVD sera dissout.

SALLE MULTIACTIVITES - AVANCEMENT DU PROJET

A. Terlizzi donne lecture du contrat du prêt à usage entre la Commune d'Alvignac et Le GAEC de Mordesson. Ce contrat conclu pour une durée de 5 ans à compter du 30 novembre 2016 sera tacitement reconduit pour la même durée sauf si l'une ou l'autre des parties souhaite y mettre fin.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- acceptent cette proposition de contrat à usage,
- autorisent le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

L'acte définitif pour l'achat des terrains de Salard sera signé chez Maître Beaujean le 29 novembre.

Le versement du capital de l'emprunt d'un montant de 150 000 € a été effectué.

A. Terlizzi précise qu'il serait indispensable que ce projet de salle multi-activités soit porté par la Communauté des Communes pour l'obtention d'aides financières conséquentes.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2015

Daniel Lagarrigue, Président du SIEA Alvignac Montvalent rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le SYDED du Lot, assistant conseil auprès du SIEA Alvignac Montvalent, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

On peut noter que les 3 communes desservies, Alvignac, Montvalent et Rignac (secteur Coustalou) représentent environ 1 200 habitants et 762 abonnés. Les abonnés domestiques ont consommés 96 603 m³ d'eau et le rendement annuel du réseau est de 62 %.

Le Syndicat du Limargue a fourni 31 170 m³.

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIEA Alvignac/Montvalent.

CONCOURS DU SYDED: OPERATION COMMUNE 100% COMPOSTAGE

Le président du Syded a donné le nom des onze nouvelles communes lauréates à l'appel de candidature «commune 100 % compostage».

La commune d'Alvignac a été retenue en partenariat avec la commune de Miers.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A. Terlizzi donne lecture d'une demande de subvention qui lui a été adressée par "Les Croqueurs de Pommes".

Cette association accompagne la municipalité d'Alvignac dans la création et la conduite de son verger communal en collaboration avec "l'Oasis des Abeilles".

Cette année, 20 nouveaux arbres fruitiers ont été plantés et 7 arbres ont été remplacés (arbres n'ayant pas résisté à la sécheresse de l'été 2015).

Cette association souhaiterait obtenir une subvention qui l'aiderait au financement de son fonctionnement.

Les élus, après en avoir délibéré, décident :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 250 € (deux cent cinquante euros) à l'association "Les Croqueurs de Pomme" ,
- autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE SUR BUDGET LOTISSEMENT COTE ROUSSE

A. Terlizzi indique que ce point ne peut être traité lors de cette séance par manque de pièces (en cours d'étude à la Trésorerie de Gramat).

QUESTIONS DIVERSES

A. Terlizzi indique aux élus qu'un agent "Enedis" sera à la mairie le jeudi 1er décembre à 13 h 30 afin d'y présenter les compteurs "linky".

La cérémonie des vœux est fixée au samedi 14 janvier 2017.

A. Terlizzi donne les résultats du Casino pour le mois de septembre. Les résultats sont en baisse.

Il faudra relancer l'élagueur pour les platanes de Salgues.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 22 décembre 2016.

Fin de séance à 23h 10.

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

DANIEL
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-
LASCOSTE

PHILIPPE
KERNINON

OLIVIER
FAURE

KARL
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC
LAMBERT

SÉVERINE
MARTIGNAC

ISABELLE
LIVI

ANNE
GIETHLEN

EDWIGE
LAVAL

ÉDITH
BRANCHE

JEAN-MICHEL
CANCÈS

ANAËL
MARTIN

ALEXA
OSMONT